

Remarques et questions des participants :

- Regret du manque de communication autour de l'évènement. (Personne informée de la réunion par la presse).
Réponse apportée : les réunions ont fait l'objet d'un affichage créé pour l'occasion. L'affiche a été envoyée avec un courrier du Président à toutes les communes pour enjoindre à communiquer. L'affiche a également été placardée lors du Grand débat national de Segonzac qui a eu lieu le 1er mars. Le Président a communiqué sur cet événement lors du Grand débat national qui a eu lieu à Gensac La Pallue. Un e-mail a été envoyé à de nombreuses associations pour diffuser l'information et l'affiche (dont le conseil de développement). Enfin nous avons financé 2 encarts publicitaires sud-ouest et CL samedi 9 et lundi 11 mars. Et une conférence de presse a engendré 3 articles les jours précédant les réunions publiques.
- Il semble y avoir une dépendance face au cognac, ce qui est surprenant. Le PADD mentionne une volonté de diversification du tissu éco mais cela paraît compliqué.
Pas réellement d'uni-activité : une cartonnerie peut avoir d'autres débouchés que le cognac. Les activités logistiques peuvent servir à d'autres secteurs
- Vous parlez d'une croissance démographique plus élevée que par le passé, comment le justifiez-vous ?
Le PADD exprime une volonté politique. Elle se justifie par les ambitions d'accueil de ménages plus jeunes, de couples bi-actifs, de main d'œuvre pour l'économie...
- Comment calculez-vous le nombre de logements supplémentaires nécessaires à partir du nombre d'habitants supplémentaires ?
C'est un calcul par rapport au desserrement, au réinvestissement du vacant, au renouvellement, aux résidences secondaires etc...
- Sentiment que les jeunes partent de Cognac car la ville est mal desservie vers Poitiers, Bordeaux, La Rochelle pour les formations. Il n'y a plus de bus, c'est peut-être parce que c'est peut-être trop cher à maintenir.
*La continuité de la 2x2 voies, le contournement de Cognac, le rôle des gares et des mobilités en général est affirmé dans le PADD.
Un élu participant développe les projets en cours : TAD, transport en bus, pôle multimodal de Chateauneuf, projet de ligne Segonzac/Jarnac...*
- La 2x2 voies inquiète : les gens vont passer mais ne plus s'arrêter à Cognac
Il est compliqué de se plaindre de la desserte et de ne pas vouloir que la route passe par Cognac
- Grand Cognac n'a pas pris la compétence voirie sur tout son territoire. Si on veut être au plus proche des habitants, il faut entretenir correctement les voiries et ce ne sont pas les petites communes qui auront les moyens de le faire.
- Le PADD parle de l'obligation de la réduction d'espace pour la viticulture et son économie, mais il prône également une forte croissance démographique, comment concilier tout cela ?
Equilibre à trouver, c'est l'objet du DOO.

- Il faut redonner aux urbanistes commerciaux le pouvoir de décider en matière de grands commerces et ne plus laisser le pouvoir aux mains des financiers. Certains investisseurs font des bâtiments qui passent même contre l'avis des élus en recours aux CDAC.
Travail en cours, éventualité d'un DAAC.
- Sait-on évaluer le nombre d'emploi par m² de zone d'activité créé ?
- Il y a une monotonie des paysages (uniquement des vignes). Vous voulez en avoir plus et en même temps développer le tourisme. N'est-ce pas contradictoire ? Ce sont des paysages ennuyeux.
- Les ha de vignes sont problématiques pour la continuité des trames vertes.
- Beaucoup de personnes seraient sensibles à une alimentation locale et saine. Et ce ne serait pas forcément en opposition avec la vigne mais en complément
- La problématique de la santé n'est pas suffisamment traitée dans le PADD. Si la population augmente et vieillit ce sera catastrophique. On n'a déjà pas suffisamment de médecins.
Il y a des projets en cours : maison de santé à Jarnac, à Rouillac et à Ars. Le SCoT ne maîtrise pas les outils pour régler cette question, il peut permettre un cadre général accueillant pour attirer des médecins.
- Y a-t-il des priorisations sur les prescriptions concernant l'isolation du bâti public/privé ? ou concernant le mix énergétique ?
Pas de priorisation entre les différentes prescriptions. Le mix énergétique n'est pas évident sur le territoire, il y a des contraintes.

*39 Participants (dont 18 non élus) le 12 mars à Merpins
22 Participants le 13 mars à Saint Cybardeaux*